

**Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à
l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier
alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Elkano Global Fund
Identifiant d'entité juridique : FCP20230223 / LEI 9695009PCFL2XIBJAW93

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%



Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



avec un objectif social



Il **promeut des caractéristiques E/S**, mais **ne** réalisera pas d'investissements durables.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales.

50% au moins des OPC dans lesquels est investi le fonds seront classés article 8 ou article 9 par leur gestionnaire.

Elkano Asset Management s'appuie également sur l'expertise externe d'une ou plusieurs sources de notation extra-financière en matière d'analyse ESG afin de sélectionner les fonds sous-jacents sur ces critères.

Cependant, le gestionnaire ne recherche pas une cohérence particulière entre les différentes approches extra-financières sélectionnées. De ce fait les fonds sélectionnés pourront suivre des approches extra financières différentes qui peuvent conduire à des résultats divergents.

Enfin, le fonds est aligné avec la politique d'exclusion de Elkano Asset Management qui exclut l'investissement dans des fonds (hors ETF) susceptibles d'investir dans :

- Les armes controversées
- Le secteur du tabac
- Le secteur des jeux d'argent et de la pornographie
- Les entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon et sables bitumineux (minières)
- Les sociétés impliquées dans les violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

● ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Les indicateurs de durabilité utilisés sont la catégorisation SFDR des fonds sélectionnés et les exclusions citées dans la rubrique ci-dessous.

Les investissements réalisés par le fonds font l'objet d'une évaluation fondée sur les notations ESG d'un ou plusieurs fournisseurs de données tiers, qui évaluent ces critères à travers les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Non applicable.



● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable.

— *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui

☒ Non

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Elkano Asset Management n'est à ce jour pas en mesure de prendre en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, de façon quantitative et traçable, sur l'ensemble de son périmètre d'activité.

L'indisponibilité de ces données s'explique principalement par le fait qu'Elkano Asset Management possède un unique fonds nommé Elkano Global Fund. C'est un fonds multi-classes d'actifs international qui met en œuvre une gestion active et discrétionnaire sur l'ensemble des classes d'actifs accessibles (actions, taux, crédit, monétaire, etc.), l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des secteurs et l'ensemble des devises.

Tous les sous-jacents dans lesquels la société de gestion investit ne prennent pas nécessairement en considération (à l'échelle du produit) les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ou alors sont impossible à mettre en place. Dès lors, nous considérons que la consolidation d'indicateurs sur un périmètre aussi hétérogène en matière de stratégies d'investissement, d'outils et de sources de données ESG se heurterait à une problématique de cohérence de méthode et ne fournirait pas une vision juste et pertinente à nos clients en matière de performance extra-financière.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Elkano Global Fund est un fonds multi-classes d'actifs international qui met en œuvre une gestion active et discrétionnaire sur l'ensemble des classes d'actifs accessibles (actions, taux, crédit, monétaire, etc.), l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des secteurs et l'ensemble des devises. Il peut investir jusqu'à 100% de son actif en OPC.

La gestion vise à délivrer une performance régulière et indépendante du cycle économique. L'équipe de gestion porte une attention particulière à la maîtrise du niveau de risque et de la volatilité.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), sur l'analyse de la valorisation des différentes classes d'actifs (multiples actions, spreads de crédit, taux réels, etc.) et l'analyse des flux de capitaux. L'équipe de gestion évalue ces facteurs de façon permanente et l'allocation peut varier en fonction de ses anticipations.

La mise en œuvre de cette gestion qui peut être qualifiée de « Global Macro » se fait via l'investissement dans des instruments tels que des ETF (Exchange Traded Funds), des parts d'OPC, des titres en direct (uniquement des Titres de créance et instruments du marché monétaire) et une gestion de l'exposition (à l'achat ou à la vente) au travers de produits dérivés simple, principalement des contrats à termes (futures), pour mettre en place son allocation d'actifs au sein du fonds. Elle peut ainsi être amenée à prendre de manière discrétionnaire des positions acheteuses ou vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille, lorsqu'elle considère que ces sous-jacents sont respectivement sous-évalués ou surévalués par le marché. La vente à découvert n'est pas autorisée. L'équipe de gestion gère dynamiquement la diversification et la décorrélation de ses investissements et de son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles sur la base des anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif.

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité concernant son allocation d'actifs.

● ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

50% au moins des OPC dans lesquels est investi le fonds seront classés article 8 ou article 9 par leur gestionnaire.

De plus, le fonds est aligné avec la politique d'exclusion de Elkano Asset Management qui exclut l'investissement dans des fonds (hors ETF) susceptibles d'investir dans :

- Les armes controversées
- Le secteur du tabac
- Le secteur des jeux d'argent et de la pornographie
- Les entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon et sables bitumineux (minières)
- Les sociétés impliquées dans les violations des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes

directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

- **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Il n'existe pas de taux minimal de réduction de l'univers d'investissement considéré sur lequel le produit financier s'est engagé.

- **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?**

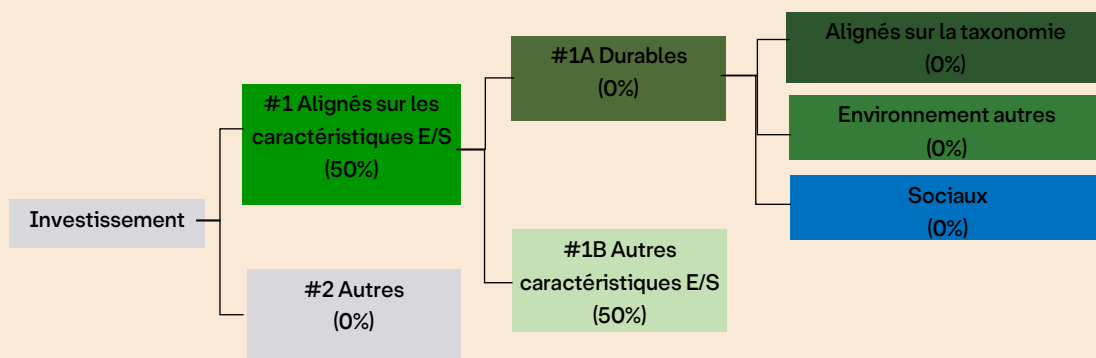
Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

La mise en œuvre de la stratégie se faisant principalement via l'investissement dans des fonds, il est très difficile pour l'équipe de gestion d'évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires dans lesquelles les fonds sous-jacents sont investis.

L'évaluation se fait donc au niveau des fonds sous-jacents dans lesquels est investi Elkano Global Fund, au travers des notations fournies par un prestataire de données externes.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les dérivés ne sont pas actuellement utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹ ?

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE ?**



Oui



Dans le gaz fossile



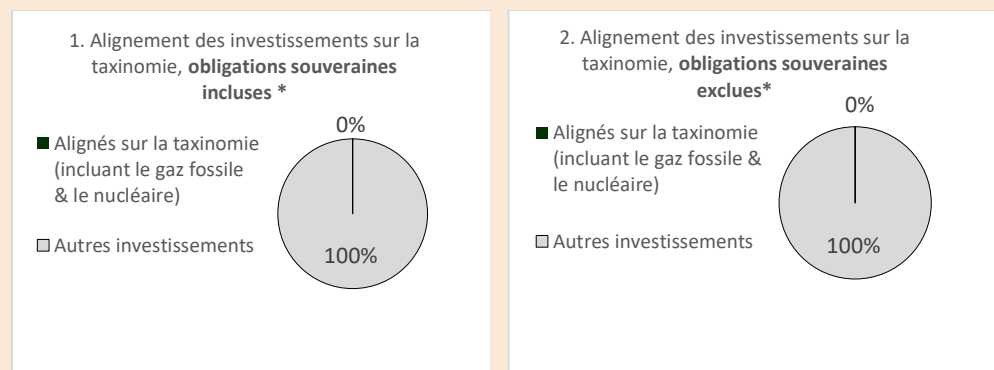
Dans l'énergie nucléaire



Non

En raison du manque de données fiables, le fonds ne s'engage pas à réaliser une part minimale d'investissements durables disposant d'un objectif environnemental conforme à la taxinomie de l'UE. Par conséquent, le pourcentage minimal d'investissements durables sur le plan environnemental conformes à la taxinomie de l'UE est de 0 % de l'actif net du fonds. Cependant, il se peut qu'une partie des activités économiques sous-jacentes des investissements soient conformes à la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et qu'elles ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets des activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont institués par le règlement (UE) 2022/1214.

● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds ne dispose pas de part minimale d'investissements dans des activités de transition et d'habilitation, puisqu'il ne s'engage pas à hauteur d'une part minimale d'investissement durables sur le plan environnemental et conformes à la taxonomie de l'UE.


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ce fonds promeut une répartition de minimum 50% du portefeuille dans des investissements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Conformité avec les caractéristiques E/S).

L'équipe de gestion effectuera également des investissements qui ne sont pas considérés comme étant conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres). Ces investissements peuvent comprendre toutes les classes d'actifs prévues dans la politique d'investissement spécifique, notamment des liquidités et des dérivés. Ils peuvent être utilisés par l'équipe de gestion à des fins de performance, de diversification, de liquidité et de couverture. Ce fonds ne tient pas compte de garanties environnementales ou sociales minimales pour ces investissements.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Ce fonds n'a pas spécifié d'indice de référence pour déterminer s'il est conforme aux caractéristiques environnementales et / ou sociales qu'il promeut.

● **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable.


Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?***

Non applicable.

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

Non applicable.

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

Non applicable.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.elkanoam.com